Clermont-Ferrand

DLP 30-12-64 369938


# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.*

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17


BULLETIN N° 51 - DECEMBRE 1964.-

## CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1965

L'abonnement ordinaire aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles (Edition de la Station de CLERMONT-FERRAND) **donne droit :**

a) à la série des Bulletins Techniques émis par la Station (Avis de traitements et Informations diverses).

b) au Service de la revue PHYTOMA, revue technique spécialisée dans la Défense des Cultures, publiée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture.

Pour 1965, les tarifs d'abonnement restent inchangés. Ils sont les suivants :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) :

15,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique) et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 F + 5,00 F par série supplémentaire de Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

15,00 F + 10,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 F + 10,00 F par Station supplémentaire.

L'abonnement est à verser au Compte Chèque Postal suivant :

"Régisseur de Recettes - Service de la Protection des Végétaux
"Circonscription de CLERMONT-FERRAND - Cité Administrative d'Assas
"Rue Pélissier - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)".

C.C.P. N° 5.503-17 - CLERMONT-FERRAND.

en utilisant la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter l'emploi de chèques bancaires).

P. 109

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos de ce mandat : Nom - prénom et adresse complète de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

Dans le cas d'un renouvellement d'abonnement comportant un changement de résidence, indiquer avec la nouvelle adresse, celle à laquelle étaient acheminés les Bulletins et la Revue PHYTOMA en 1964.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1965 portera sur la période courant du 1er Février 1965 au 31 Janvier 1966.

Par ailleurs, le Service de tous les numéros de la Revue PHYTOMA (Février 1965 à Janvier 1966 inclus) ne pourra être garanti qu'aux abonnés qui se feront connaître avant le 15 Février 1965. Il est donc conseillé de souscrire les abonnements avant cette date.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter toute interruption dans l'expédition des avis, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement, si possible avant fin Janvier 1965.

## INFORMATIONS

### LES TRAITEMENTS ET LA PROTECTION DES ABEILLES.-

Dans notre dernier bulletin il a été traité des dispositions particulières concernant la protection des Abeilles lors des traitements antiparasitaires.

Ci-dessous, sont mentionnées les matières actives insecticides reconnues comme non dangereuses pour les Abeilles :

| | |
|---|---|
| Roténone | Toxaphène |
| Pyréthrines | Polychlorocamphanes |
| Diéthion | Dichlorophényltrichloréthanol |
| Endosulfan | Thioquinox. |

### ENQUETE AUPRES DES ABONNES.-

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au Bulletin d'Octobre. Les renseignements que nous apportent cette enquête sont, pour nous, excessivement intéressants, aussi nous remercions vivement à l'avance les personnes qui voudront bien encore faire le nécessaire dans les prochains jours.

Clermont-Ferrand, le 21 Décembre 1964.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 512 du 21 Décembre 1964 - ABONNEMENT 1964 - 2.500 exemplaires - Expédition n° 19.